

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 42/CNRRAN/D du 8 juin 2012 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial (CTS) du centre en route de la navigation aérienne Nord (CRNA-NORD) (direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1226303S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef de centre du centre en route de la navigation aérienne Nord,
Vu la décision n° 110/CRNA/N/D du 4 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique spécial institué au centre en route de la navigation aérienne Nord ;

Vu les propositions de modification de la composition de leur délégation présentées par les organisations syndicales USAC-CGT et UNSA-ICNA,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique spécial en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation USAC-CGT

M. Charles-André QUESNEL.
Mme Nathalie JEANDOT.
M. Samuel GONNY.
M. Lionel PARAIRE.
Mme Laurence RATSIMBA.

Au titre de l'organisation SNCTA

Mme Tiphaine LEMAIRE-MARSOT.
M. Laurent POLONI.
M. Olivier DESCOURS.

Au titre de l'organisation UNSA

Mme Isabelle REMOND.
Mme Sophie RIOU.

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation USAC-CGT

Mme Aurélie MORERE.
M. Benoît PARSY.
M. Harold QUESNEL.
M. Sylvain RECH.
M. Alexandre RIPOCHE.

Au titre de l'organisation SNCTA

M. Stéphane RICARD.
M. Sébastien HOUZIAUX.
M. Fabrice CORBIERE.

Au titre de l'organisation UNSA

M. Apatou MINGER.
Mme Michèle SEVENO.

Article 2

La décision n° 129/CRNA/N/D du 7 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial institué au centre en route de la navigation aérienne Nord est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie.

Fait le 8 juin 2012.

P. MOUYSSET